

Concertation préalable sur le projet éolien du Blayais
Du 3 juin au 12 juillet 2019

Audition de parties prenantes : Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et de la Gironde

Lundi 8 juillet 2019

Compte-rendu

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet éolien du Blayais, EDF Renouvelables a souhaité participer à différentes rencontres et auditions au sein des collectivités locales, organismes socio-économiques et associations du territoire qui en ont accepté le principe. C'est le cas des Chambres d'agriculture de Charente-Maritime et de la Gironde.

L'objectif de cette réunion était de recueillir les observations et de répondre aux diverses interrogations des représentants du monde agricole.

Cette audition a eu lieu par téléphone le 8 juillet 2019. Elle a réuni le président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, Luc SERVANT, et le directeur du service Territoires de la Chambre d'agriculture de la Gironde, Laurent COURAU. Les deux garants de la concertation étaient également présents, en sus des deux représentants de l'équipe projet d'EDF Renouvelables (voir liste des présents en annexe).

Introduction

En introduction Antoine HANTZ, directeur de projets, rappelle que cette audition se déroule dans le cadre de la concertation préalable volontaire organisée par EDF Renouvelables du 3 juin au 12 juillet 2019. Il revient brièvement sur le dispositif déployé pour permettre à chacun de s'exprimer : réunions publiques, ateliers thématiques (dont un consacré aux usages du territoire avec un focus sur l'agriculture), permanences en mairie, registres papier et numérique (accessible depuis le site internet du projet) ...

Les auditions auprès des parties prenantes qui en ont accepté le principe complètent ce dispositif. Elles ont un format libre et permettent d'approfondir notamment les enjeux du projet, les principes d'implantation qui pourraient être mis en œuvre, etc.

En premier lieu, Antoine HANTZ demande aux représentants des Chambres d'agriculture s'il leur semble nécessaire qu'EDF Renouvelables présente son projet. Les participants estiment avoir déjà eu accès aux informations nécessaires (via de précédentes réunions notamment) pour pouvoir entrer directement dans le vif du sujet.

Antoine HANTZ rappelle en préambule les objectifs de la concertation :

- Débattre de l'opportunité du projet dans la transition énergétique à un moment où EDF Renouvelables dispose d'éléments suffisants d'état initial pour qu'ils puissent être présentés au public et en amont de toute décision concernant notamment les implantations.
- Aborder les principes d'aménagement (configuration du parc, hauteur et nombre des éoliennes...) qui pourraient être privilégiés,
- Echanger sur les éventuelles mesures d'accompagnement du projet qui pourraient être mises en œuvre le cas échéant.

Le directeur du projet rappelle enfin que la zone d'étude a une surface totale de 30 km² et qu'elle se situe à cheval sur deux départements (avec 4 communes situées en Charente-Maritime et 4 communes en Gironde).

Il précise qu'EDF Renouvelables s'est engagée à tirer les enseignements de cette concertation à l'automne, après la publication (à la mi-août) du bilan établi par les deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Synthèse des échanges

Luc SERVANT rappelle que, sur le volet agricole du projet, la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime a réalisé un travail de diagnostic de terrain auprès des structures agricoles. Il note que, côté Charente-Maritime, les enjeux ne semblent pas très marqués sur l'activité agricole en ce qui concerne la phase d'exploitation des éoliennes.

Il soulève plusieurs points qui lui semblent particulièrement importants :

1. La structure du foncier agricole : comment faire en sorte de ne pas déstructurer les îlots de culture existants (pour la création des accès, dans le cadre du chantier...) ?
2. Les compensations environnementales qui ont de plus en plus souvent des impacts sur l'agriculture. Ces mesures ne vont-elles pas augmenter le volume des surfaces agricoles concernées par le projet ?
3. La fin de vie des éoliennes et la remise en état des terrains après l'exploitation.

Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Gironde, Laurent COURAU, indique ne pas avoir de remarques particulières concernant le diagnostic réalisé par la Chambre de Charente-Maritime sur les deux départements. Il relaie les inquiétudes de la profession concernant les impacts du projet sur les paysages viticoles. Il demande si des études paysagères plus poussées permettant de présenter des éoliennes de 180 m de haut sont envisagées. Il mentionne que des vues depuis Pauillac ont été réalisées par la profession viticole.

À ce sujet, Monsieur SERVANT constate qu'il n'y a pas de viticulteurs concernés en Charente-Maritime par le projet du Blayais, mais qu'effectivement la question paysagère a été soulevée dans d'autres zones viticoles (Cognac).

Antoine HANTZ revient successivement sur les quatre points évoqués.

Structure du foncier agricole

Sur la déstructuration des parcelles agricoles, il rappelle qu'il n'y a, à ce stade, pas d'implantations précises de définies pour les éoliennes. En revanche la concertation peut permettre d'aborder la question des principes d'implantation à privilégier. Si le projet venait à se poursuivre, ces principes seraient travaillés notamment avec la profession agricole dans le but de limiter au maximum les effets du projet sur l'activité.

Il rappelle que l'emprise au sol des éoliennes (plateforme comprise) est de 1 500 à 2 000 m². De plus, l'objectif d'EDF Renouvelables lors du chantier est de réutiliser au maximum les chemins existants, en les renforçant et en les élargissant si nécessaire.

L'implantation des éoliennes est également discutée en fonction du type d'exploitation agricole concernée. Il évoque l'exemple des rampes d'irrigation. Les éoliennes sont généralement implantées au plus proche des chemins et dans l'angle des parcelles pour ne pas gêner l'exploitant dans ses travaux agricoles.

Luc SERVANT souligne qu'effectivement il est nécessaire de prévoir le plus d'échanges possibles avec les exploitants pour tenir compte non seulement des réseaux d'irrigation, mais aussi de drainage. Il note que plus cela est anticipé et concerté et mieux les choses se passent. Cela vaut également pour les réseaux électriques enterrés dont la position doit être déterminée avec les exploitants concernés.

À ce propos, Séverine PASQUINET explique qu'EDF Renouvelables enterre les réseaux sous les chemins et pas en pleine parcelle.

Pour Luc SERVANT cela correspond à la fois à l'intérêt des exploitants et à celui d'EDF Renouvelables qui va ainsi faciliter ses futurs travaux de maintenance.

Mesures de compensation environnementales

Concernant les mesures de compensation environnementales, Antoine HANTZ confirme qu'il s'agit d'un sujet important. Il évoque notamment la question de l'avifaune et des chiroptères. Il rappelle qu'EDF Renouvelables s'inscrit dans la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » en privilégiant en tout premier lieu l'évitement des enjeux : c'est pour cela que la zone d'étude a diminué au fur et à mesure de l'avancée des études.

Si le projet va plus loin, des mesures de réduction pourront être envisagées (arrêt des éoliennes dans les périodes de fortes migrations, espacement des éoliennes plus important pour permettre le déplacement des oiseaux...). Ces mesures seront définies en fonction d'études réalisées au droit des emplacements précis des éoliennes.

La compensation s'appliquera en dernier lieu, si les effets n'ont pas pu être réduits de manière satisfaisante. Le souhait d'EDF Renouvelables est de définir un véritable programme environnemental qui soit construit notamment avec le monde agricole, les experts de la biodiversité, etc.

Luc SERVANT constate que la tendance est à la « *surenchère* » de surfaces de compensation environnementales pour accroître l'acceptabilité des projets. Or ces surfaces sont souvent recherchées sur les emprises agricoles avec des contraintes fortes pour la profession. Ainsi l'impact initial d'un projet, a priori limité, peut se révéler non négligeable au bout du compte.

Laurent COURAU abonde dans ce sens en indiquant que cette « *double peine* » constitue une source d'inquiétude pour le monde agricole.

Antoine HANTZ comprend cette préoccupation légitime concernant les pertes de surfaces agricoles. Il confirme que plus ces questions peuvent être anticipées, notamment avec la profession agricole, plus les chances de pouvoir réussir le projet environnemental sont grandes.

Luc SERVANT déplore qu'il n'existe pas de cadre précis concernant les coefficients de compensation, ce qui implique une forme de « *négociation* ».

Séverine PASQUINET explique que cela dépend des enjeux et des habitats naturels concernés par les emplacements des éoliennes. Sur d'autres projets, EDF Renouvelables a réfléchi en amont avec la DREAL... mais cela n'est possible qu'une fois les emplacements des éoliennes définis. Dans tous les cas, la priorité est donnée à l'évitement et à la réduction, plutôt qu'à la compensation qui n'intervient qu'en dernier recours.

Remise en état et démantèlement

À propos de la remise en état et du démantèlement, Antoine HANTZ rappelle qu'un projet comme celui du Blayais aurait une durée de vie de 30 ans. À l'issue de cette période d'exploitation, 3 solutions peuvent être envisagées :

1. Le démantèlement du parc :

La première solution consiste à démanteler le parc c'est-à-dire à déconstruire les éoliennes (mâts, pales...) dont les composants sont majoritairement envoyés dans des filières de recyclage. La réglementation prévoit ensuite un arasement de la fondation béton sur un mètre de profondeur et son remplacement par de la terre de même nature que celle présente sur le terrain alentour afin de permettre la reprise des cultures à l'identique. La réglementation prévoit également que, durant les 5 premières années d'exploitation du parc, EDF Renouvelables provisionne 50 000 € par éolienne en vue de leur démantèlement.

EDF Renouvelables a bien entendu les recommandations de l'étude de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime concernant la destruction complète de la fondation. À l'heure actuelle, EDF Renouvelables commence tout juste à démanteler ses parcs les plus anciens en France et en Allemagne. Les retours d'expérience de ces premiers démantèlements montrent qu'il est plus rentable de retirer l'ensemble de la fondation plutôt que de simplement l'arraser.

2. Le « repowering » :

Cette deuxième solution consiste à construire de nouvelles éoliennes plus récentes à l'emplacement de l'ancien parc. Il peut y avoir un nombre différent d'éoliennes. Elles peuvent être moins nombreuses, mais plus puissantes grâce aux avancées de la technologie.

3. La prolongation du fonctionnement du parc :

Si les éoliennes sont en bon état et peuvent continuer à être exploitées, le parc peut voir sa durée de vie prolongée.

Monsieur SERVANT se demande si de nouvelles autorisations doivent être demandées par EDF Renouvelables.

Séverine PASQUINET lui répond que c'est le cas. Elle cite l'exemple d'un parc en Guadeloupe où une enquête publique a lieu dans le cadre d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter.

Paysage

Sur le quatrième thème du paysage, Antoine HANTZ note qu'il s'agit d'un sujet qui revient fréquemment dans le cadre de la concertation. Il est question du parc dans le paysage de la rive droite, mais aussi des effets sur l'œnotourisme dans le Médoc, pour les côtes de Blaye et les côtes de Bourg.

Là encore, l'étude d'état initial du paysage a été réalisée en l'absence d'implantations précises. EDF Renouvelables s'est engagée lors de l'audition au Conseil départemental de la Gironde à diffuser sur son site internet avant la fin de la concertation des vues en 3 dimensions d'implantations fictives depuis différents points de vue. La simulation des effets paysagers d'une éolienne de 180 mètres à 500, 750 et 1 000 mètres d'une habitation sera également disponible. Cela fait partie des apports de la concertation et viendra compléter les croquis diffusés dans le dossier de concertation.

Laurent COURAU demande s'il y aura également des vues depuis le Médoc. Antoine HANTZ lui confirme qu'une première simulation 3D depuis le Médoc sera disponible. Puis, si le projet se poursuit, des photomontages et vues 3D du projet d'implantations.

Concernant l'œnotourisme, Antoine HANTZ fait part de retours d'expérience sur d'autres territoires, comme le Languedoc-Roussillon, dans lesquels sont implantés de nombreux parcs éoliens. Il indique qu'EDF Renouvelables envisage – si le projet va plus loin – de réaliser une étude sur les effets potentiels du projet sur le tourisme. Le cahier des charges serait élaboré en concertation avec les acteurs concernés, dont le monde agricole et viticole.

Laurent COURAU demande si EDF Renouvelables a déjà réalisé de telles études. Antoine HANTZ lui répond que cela serait une première. À l'heure actuelle, EDF Renouvelables dispose surtout de retours d'expérience. Plusieurs témoignages vidéo de maires de communes touristiques accueillant des parcs éoliens sont disponibles sur le site internet de la concertation. Globalement, on observe une forme de « *statu quo* » : la tendance de fréquentation dans les communes touristiques se maintient après l'arrivée du parc éolien dès lors que celui-ci fait l'objet d'un plan d'accompagnement concerté avec les acteurs locaux.

Séverine PASQUINET cite des projets dans les Corbières où EDF Renouvelables a travaillé avec les caves coopératives, la Chambre d'agriculture, les syndicats viticoles. Il ne s'agissait pas d'études, mais de démarches de rencontres et d'écoute des acteurs. Le bilan est que le tourisme se développe autrement avec l'installation d'un parc éolien.

Luc SERVANT demande s'il était question de tourisme ou de viticulture dans ces rencontres. Séverine PASQUINET répond que l'un ne va pas sans l'autre sur ces territoires.

Laurent COURAU demande si des simulations paysagères avec des éoliennes de différentes hauteurs sont prévues.

Antoine HANTZ indique que la hauteur des éoliennes dépend du gisement de vent. Dans le Blayais EDF Renouvelables envisage des éoliennes de 150 à 180 mètres en bout de pale. Les photomontages sont basés sur les hauteurs maximales.

Séverine PASQUINET confirme qu'EDF Renouvelables pourra réaliser des simulations sur plusieurs hauteurs. Elle indique toutefois, qu'à une certaine distance, on ne perçoit pas la différence entre des éoliennes dont les hauteurs diffèrent de 20 ou 30 mètres.

Conclusion

En conclusion, Luc SERVANT indique avoir noté les différentes réponses apportées (aujourd'hui ou au travers d'études à venir) par EDF Renouvelables.

Laurent COURAU demande quel est le calendrier des mois à venir. Ce à quoi Antoine HANTZ répond que la concertation s'achève officiellement le 12 juillet à minuit. Ensuite les garants rédigeront leur bilan qui sera rendu public mi-août. Puis EDF Renouvelables aura deux mois pour tirer les enseignements de la concertation (d'ici mi-octobre).

En tant que garant de la concertation, Walter ACCHIARDI rappelle aux représentants du monde agricole qu'il est possible de consulter les ateliers thématiques filmés de façon exhaustive sur le site internet de la concertation. Cela permet d'appréhender la manière dont le public réagit face aux questions agricoles. Certaines des préoccupations exprimées lors de ces ateliers l'ont également été au cours de cette audition. Monsieur ACCHIARDI a noté que certains agriculteurs n'ont pas bien appréhendé l'objet de l'étude agricole lancée par la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime. Ils ne se sont pas sentis concernés par la question des compensations collectives. Il a également cru comprendre que l'étude n'avait pas encore permis de toucher la totalité de l'échantillon souhaité en Gironde et que cela pourrait être fait ultérieurement.

Laurent COURAU et Antoine HANTZ confirment que le taux de réponse a été relativement moyen ; et ce, quel que soit le département, et que les rencontres en présentiel ont eu un succès limité. Cependant des relances téléphoniques côté Charente-Maritime ont permis de toucher plus d'exploitants. Cela pourrait également être le cas en Gironde.

Antoine HANTZ rappelle pour finir que le site de la concertation restera en ligne après la fin de la concertation (seul le registre numérique sera clos).

Annexes – Participants

Chambre d’agriculture de Charente-Maritime

- Luc SERVANT, président de la Chambre d’agriculture

Chambre d’agriculture de la Gironde

- Laurent COURAU, directeur du service Territoires

Garants de la concertation

- Julie DUMONT, garante désignée par la CNDP
- Walter ACCHIARDI, garant désigné par la CNDP

EDF Renouvelables

- Séverine PASQUINET, directrice-adjointe Région Sud
- Antoine HANTZ, directeur du projet du Blayais